

**POLITIQUE D'ASSISTANCE DESTINEE
A LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Le ministère des Affaires étrangères du Japon**

Septembre 2023

1. Importance de l'aide

Le Cameroun représente environ 40 % du PIB de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), qui compte six pays. Il a connu une croissance du PIB réel de 4 % par an en moyenne entre 2014 et 2019 et une reprise à 3,5 % en moyenne au cours des deux dernières années (2021 et 2022) depuis l'épidémie de la COVID-19, en étant une force motrice dans la sous-région.

Situé dans le golfe de Guinée et constituant la porte d'entrée des pays enclavés de la sous-région Afrique centrale, le Cameroun accueille un grand nombre de réfugiés de la République Centrafricaine, du Nigéria et du Tchad où la situation sécuritaire reste instable.

Au Cameroun, dans la région de l'Extrême-Nord, Boko Haram qui opère principalement dans le nord-est du Nigéria, mène des actions terroristes transfrontalières sporadiques depuis 2013, tout comme l'État islamique en Afrique de l'Ouest (ISWAP) depuis 2018. De même, dans les régions anglophones (régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest), depuis 2016, la situation sécuritaire s'est détériorée en raison des activités des groupes armés indépendantistes. Dans ces circonstances, il est important de soutenir le Cameroun en tant que force stabilisatrice dans la sous-région Afrique centrale.

Bien que le Cameroun poursuive son développement en s'appuyant principalement sur la promotion de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, la promotion du secteur privé et le développement de l'infrastructure sociale conformément à sa stratégie nationale de développement et à sa « Cameroun Vision 2035 », de nombreux défis subsistent. Alors que le RNB par habitant du pays est de 1 660 USD (2022), et que son indice de développement humain (2021) le classe 151^e sur 191 pays, les efforts pour améliorer la qualité de vie de la population, notamment ceux pour l'accès aux soins de santé et à l'eau potable ne sont pas suffisamment avancés. Pendant que le taux de pauvreté est de 8,9 % dans les zones urbaines, il est de 56,8 % dans les zones rurales, ce qui constitue un défi pour un développement qui tient compte des disparités régionales.

Le Japon renforcera davantage les relations bilatérales en prenant en considération les défis de développement auxquels le Cameroun est confronté et en soutenant les efforts de développement du gouvernement camerounais, y compris dans la région de l'Extrême-Nord et les régions anglophones, en coopération avec les organisations internationales.

2. Principe de base de l'aide (objectifs généraux)

- Promouvoir un développement économique et social stable par la croissance économique et la réduction de la pauvreté, et prendre en compte des ODD.

Développer la coopération pour une croissance économique durable et inclusive et pour la réduction de la pauvreté afin de soutenir le développement économique et social du Cameroun. Les objectifs de développement durable (ODD), tels que la sécurité alimentaire, l'innovation industrielle et technologique, la réduction des inégalités, la lutte contre le changement climatique et la protection des écosystèmes, devraient être pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet, tout en s'assurant de leur cohérence avec les objectifs envisagés par le gouvernement.

3. Domaines essentiels (objectifs spécifiques)

(1) Promouvoir une croissance durable et inclusive

Promouvoir une croissance économique durable et inclusive à travers la promotion des industries primaires qui constituent la base de l'activité économique du Cameroun, la mise en place des bases de la croissance économique et la coopération dans la lutte contre le changement climatique.

(i) Promotion des industries primaires

Développer les infrastructures, le renforcement des capacités et les ressources humaines dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, qui sont des industries clés. En particulier, soutenir les efforts de promotion de la riziculture et de la pêche qui ont connu beaucoup de succès jusqu'à présent, afin de contribuer entre autres à la réduction de la dépendance aux importations.

(ii) Soutien matériel et immatériel à la croissance économique

(a) Soutenir le développement de l'infrastructure de base qui constitue le fondement de l'activité économique afin de promouvoir une croissance économique stable et l'investissement, et d'améliorer l'environnement des affaires et l'investissement.

(b) Soutenir la promotion des petites et moyennes entreprises (PME) qui représentent environ 90 % des entreprises camerounaises, afin de renforcer la compétitivité des entreprises et les capacités des responsables des secteurs public et privé impliqués dans la promotion des PME.

(iii) Mesures relatives au changement climatique

Le sud du Cameroun fait partie du bassin du Congo qui possède la deuxième plus grande superficie de forêt tropicale au monde. Alors que les forêts sont une ressource précieuse qui couvre 40 % de la superficie du pays, celles-ci continuent de décliner en raison notamment d'un développement excessif. Le Cameroun abrite le Secrétariat de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) qui œuvre à la conservation des ressources forestières du bassin du Congo. En soutenant les efforts nationaux de conservation des forêts et de protection de l'environnement du pays, le Japon favorisera l'utilisation durable des ressources forestières et environnementales dans le bassin du Congo et au Cameroun et renforcera les mesures prises par le pays pour lutter contre

le changement climatique.

(2) Réduire la pauvreté et les inégalités à travers la coordination de l'aide humanitaire, du développement social et de la consolidation de la paix

(i) Soutenir l'assistance humanitaire et les efforts de consolidation de la paix déployés par le Cameroun en faveur des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

(ii) Promouvoir la réduction de la pauvreté et des inégalités à travers le développement des ressources humaines et des services sociaux de base dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, de l'eau et de l'assainissement.

(iii) Fournir une assistance sans faille à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la réduction de la pauvreté en prêtant attention aux liens entre l'aide humanitaire, le développement social et la consolidation de la paix.

4. Points à prendre en compte

(1) Mesures de sécurité

Lors de l'élaboration et de la réalisation des projets, il convient de veiller à la sécurité des personnes impliquées, de sélectionner les zones de mise en œuvre et les méthodes d'assistance en fonction de la situation sécuritaire actuelle et d'envisager une collaboration avec les organisations internationales.

(2) Partenariats public-privé

Il convient d'envisager la promotion des activités économiques entre les deux pays par l'utilisation des produits et des technologies des entreprises japonaises et par des échanges de personnel dans le secteur privé.

(3) Synergies avec les pays voisins

Une attention particulière sera accordée à la réalisation de synergies dans la coopération au développement dans les pays voisins, tels que le Tchad et la République Centrafricaine, par le biais de la coopération technique, de la formation et de l'échange de personnel.

(4) Viabilité de la dette

Étant donné que le Cameroun s'engage à réduire la dette publique et que les partenaires au développement, tels que le Fonds monétaire international (FMI), surveillent de près les niveaux d'endettement, une attention particulière sera accordée à la viabilité de la dette lors de la mise en œuvre des prêts en yens.

(Fin)

Annexe : Plan de déroulement